

## les règles incontournables à respecter

■ L'isolant ITR® est efficace pour la protection thermique et (ou) phonique de bâtiments répondant aux normes en vigueur en matière de construction. Il ne peut pallier à des défauts de menuiserie ou à des ponts thermiques résultant de vices de construction. Toujours respecter une lame d'air de 20 mm minimum de part et d'autre de l'isolant.

■ Nos isolants peuvent être posés indifféremment horizontalement ou verticalement, sans sens de pose recto-verso, mais il est impératif de prévoir un chevauchement minimum de 50 mm entre les lés, en effet de tuiles. L'ensemble doit être jointé avec notre adhésif ALUDESIF®. Veillez à réaliser un retour du produit en périphérie de l'isolation.

■ Pour la fixation de l'isolant ITR® :  
> toujours tendre correctement l'isolant.  
> utilisez de préférence des agrafes inox ou galvanisées de 14 à 20 mm.

■ Ne pas laisser l'isolant apparent dans les pièces habitables, conformément à la réglementation en vigueur.

Pour les finitions, prévoir :

- > plaques de plâtre type BA13
- > panneaux bois épaisseur de 14 à 18 mm
- > panneaux ignifugés épaisseur de 10 à 15 mm

Pour les finitions plâtre, il est impératif de ventiler les combles en laissant toutes les ouvertures à l'air libre pendant plusieurs semaines.

Dans tous les cas, reportez-vous au guide CSTB de l'isolation par l'intérieur.

■ Aucun contact de l'isolant ITR® avec le plomb, le cuivre, les produits corrosifs ou décapants.

■ Eviter d'exposer les produits ITR® à une flamme ou à une source de chaleur produite par une opération de soudure ou une étincelle.

■ Ne jamais appliquer les produits ITR® pour isoler un conduit de cheminée, d'insert, de poêle. L'isolant doit impérativement être posé à une distance supérieure à 200 mm d'un conduit de cheminée ou d'un éclairage à basse tension et à 400 mm d'un insert ou d'un récupérateur de chaleur.

■ Ne pas mettre le produit en aluminium en contact avec une source électrique. L'installation électrique de l'habitat doit être aux normes en vigueur et toutes les sources électriques doivent être reliées à la terre.

■ Pour la pose sur ou sous toiture, l'antenne de télévision doit être impérativement sur le toit afin d'éviter les risques d'interférence.

■ Lors des travaux, comme tous les matériaux, les produits ITR® doivent être à l'abri des intempéries et ne pas être utilisés comme bâche de protection extérieure. Ils doivent être stockés dans un local à l'abri du soleil, de la pluie et du froid. Lors de la mise en œuvre, ne pas exposer au soleil le produit plus de 48 heures.

■ Pour toute isolation de bâtiment situé à une altitude supérieure à 900 mètres, reportez-vous à la réglementation en vigueur.

***Dans tous les cas, une bonne isolation nécessite une bonne ventilation.  
Veillez à respecter les normes en matière de ventilation.***